RestauVert

Politique RSE du cabinet

Nous nous appliquons ce que nous recommandons

RestauVert, cabinet conseil RSE pour la restauration
Jaouder A. Touré, fondateur, contact@restauvert.fr

Septembre 2026, v1.1

Politique RSE de RestauVert

Document version 1.1, validée par Jaouder A. Touré, fondateur, le 17 septembre 2026.

Préambule

Un cabinet qui conseille la responsabilité sociétale doit se l'appliquer en premier. RestauVert s'engage dans une démarche fondée sur trois principes : transparence sur nos impacts, progrès continu chiffré, cohérence entre ce que nous recommandons et ce que nous pratiquons. Ce document formalise nos engagements pour la période 2026-2028. Il prolonge la page « Notre impact » de restauvert.fr, mise à jour trimestriellement.

1. Périmètre et parties prenantes

RestauVert, entreprise individuelle fondée en 2024 (SIREN 928 007 301, SIRET 928 007 301 00015), un consultant, sans bureau fixe (travail à distance). Parties prenantes identifiées : clients restaurateurs, prestataires et éditeurs SaaS, communauté professionnelle de la restauration durable, lecteurs de nos ressources publiques.

2. Engagement environnemental

Numérique : site éco-conçu (statique, polices auto-hébergées, images WebP, mesure d'audience interne sans cookie), hébergé chez Hostinger sur un serveur situé en France. Les chantiers restants (poids de la page d'accueil, animations) sont publiés sur la page Éco-conception du site.

Déplacements : visio-first systématique pour les premiers rendez-vous, train obligatoire pour les liaisons entre l'Île-de-France et les régions, aucun trajet en avion pour les missions du cabinet.

Matériel : ordinateur portable amorti sur 6 ans, smartphone reconditionné, réparation systématique avant remplacement, pas d'équipement en double.

Énergie : électricité du lieu de travail souscrite en offre verte certifiée.

Empreinte carbone : environ 80 kg CO2e par an (hébergement 12, matériel 25, déplacements 30, logiciels 13), estimation fondée sur les facteurs de la Base Empreinte de l'ADEME. Un premier bilan selon la méthode Bilan Carbone, portée par l'Association pour la transition Bas Carbone, est prévu fin 2026 et sera publié en intégralité ; la trajectoire de réduction sera définie sur cette base.

3. Engagement social

Structure unipersonnelle : les engagements sociaux portent sur le fondateur, avec une formation continue et une veille réglementaire permanente (matérialisée par le calendrier RSE public du site), et sur nos livrables : chaque accompagnement intègre systématiquement le volet conditions de travail (convention collective HCR, formation des équipes, sécurité).

4. Engagement sociétal

1 % du chiffre d'affaires : 1 % du CA HT annuel reversé à une association environnementale ou de solidarité alimentaire (rotation annuelle). Engagement volontaire du fondateur, distinct des engagements contractuels de mission. Premier versement fin 2026, justificatif publié.

Ressources en accès libre : outils de calcul documentés, note méthodologique publiée, calendrier réglementaire en open data (.ics). Grille tarifaire publique, sans devis caché.

Communication responsable : aucune affirmation non sourcée, pas de label inventé, pas de témoignage fabriqué, conformité aux recommandations ARPP. Toutes les sources sont publiques et citées.

5. Gouvernance et pilotage

Responsable : le fondateur. Revue trimestrielle des indicateurs, publiée sur restauvert.fr/notre-impact.html. Indicateurs suivis : kg CO2e par an du cabinet, part de prestataires logiciels européens, montant du 1 % reversé, part de sources publiques citées dans les livrables.

6. Conformité

RGPD : politique de confidentialité publique (v1.1), sous-traitants déclarés, mesure d'audience exemptée de consentement (CNIL), outil de cartes de chaleur soumis à consentement préalable. Mentions légales exactes, CGV publiques, franchise en base de TVA (article 293 B du CGI). Toute évolution réglementaire applicable est intégrée sous 3 mois.

Feuille de route 2026-2028

Fin 2026 : premier bilan des émissions du cabinet selon la méthode Bilan Carbone, publié en intégralité.
Fin 2026 : choix de l'association bénéficiaire du 1 %, premier versement et publication du justificatif.
2027 : remplacement progressif des logiciels hébergés hors de l'Union européenne.
2028 : premier rapport de durabilité volontaire du cabinet, selon la norme simplifiée VSME publiée par l'EFRAG.

Signature

Jaouder A. Touré, fondateur
Le 17 septembre 2026, en Île-de-France

Document révisé chaque année, version en vigueur publiée sur restauvert.fr.

Annexe : indicateurs et engagements

État au 17 septembre 2026, revue trimestrielle sur notre-impact.html.

Indicateur	État 2026	Engagement
Émissions du cabinet (kg CO2e/an)	environ 80 (estimation)	Bilan Bilan Carbone publié fin 2026
Logiciels hébergés hors UE	3 sur 4	Remplacement progressif d'ici fin 2027
1 % du CA reversé	Engagement pris	Premier versement fin 2026, justificatif publié
Sources citées dans les livrables	100 % publiques	Maintien, vérification à chaque mise à jour
Rapport de durabilité volontaire	à venir	Première publication en 2028, norme VSME